

DU POUVOIR  
D'ACHAT  
TOUT DE SUITE :



c'est possible avec le Cesu préfinancé !

Source d'infos : ANSP ( Agence National de Services à la Personne ) du 16 décembre 2008

## TRAVAILLEURS INDEPENDANTS NON EMPLOYEURS



> Cas pratique  
Artisan / Commerçant



> Cas pratique  
Avocat



> Cas pratique  
Chef d'EURL



> Cas pratique  
Médecin



**En tant que travailleur indépendant non employeur,**  
vous pouvez désormais vous attribuer jusqu'à **1 830 euros**  
**par an** de financement de services à la personne,  
grâce à un moyen de paiement simple et pratique :  
**le Chèque emploi service universel préfinancé.**

Asdom+ Lannion : 9h-12h 14h-19h tél 02 96 37 57 19 [asdomplus@orange.fr](mailto:asdomplus@orange.fr) site [www.asdomplus.com](http://www.asdomplus.com)

Profitez-en avant la fin de l'année 2008 ! puis pour 2009 ...

### Faites une demande d'information

Bénéficiez du Cesu tout de suite !

De par vos conditions de travail souvent difficiles, vous êtes particulièrement concerné par les services à la personne, une solution pour simplifier votre vie au quotidien. A ce titre, le financement de ces services à l'aide du Cesu préfinancé donne lieu à des avantages fiscaux et sociaux comme un crédit d'impôt de 25 %, une exonération de vos charges patronales et salariales, et selon les cas, une déduction ou exonération de votre impôt sur le revenu ou sur les sociétés.

### Quelles sont les professions concernées ?

Selon l'instruction fiscale DGFIP n°60 du 6 juin 2008, BOI 4 F-3-08, le chef d'entreprise ou les mandataires sociaux d'entreprises et sociétés non employeurs peuvent s'allouer du Cesu préfinancé sans autre condition. Concrètement les travailleurs indépendants, les professions libérales, les commerçants, les artisans, les professions agricoles peuvent prétendre au Cesu préfinancé.

### Quels sont les avantages du Cesu préfinancé pour vous ?

Grâce au Cesu préfinancé, les travailleurs indépendants peuvent financer dans le cadre professionnel des dépenses privées d'aide à la vie quotidienne et familiale.

### Gagner en pouvoir d'achat

Chaque entrepreneur individuel peut s'attribuer jusqu'à 1 830 € défiscalisés par an de financement de services à la personne à son domicile.

### Les avantages fiscaux et sociaux

L'aide versée n'est pas considérée comme une rémunération.

Elle n'est donc pas soumise à cotisations et contributions sociales légales ni conventionnelles.

Elle n'est pas imposable.

Ces sommes sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise.

L'entreprise bénéficie d'un crédit d'impôt de 25 % du total des aides versées.

### Faites une demande d'information

Bénéficiez du Cesu tout de suite !

---

## Cas pratique N°1 : Artisan / Commerçant

- **Véronique, 33 ans, est traiteur.** Elle exerce son activité en « nom propre » (sous forme individuelle), activité professionnelle soumise à l'IR dans la catégorie BIC au régime normal.
- Son conjoint l'aide dans son activité en qualité de « conjoint collaborateur ».
- Véronique souhaite mettre en place du Cesu préfinancé financé à 100 % par son activité professionnelle pour un montant de 1 500 €.
- A titre personnel, elle aimerait accroître ses connaissances informatiques et apprendre à surfer sur Internet.
- Pour se former, Véronique emploie un informaticien à son domicile, directement (de gré à gré), payé en Cesu préfinancé.

### Synthèse des avantages liés au Cesu préfinancé

- Personnes éligibles o Véronique uniquement
  - o Son conjoint, ayant le statut de « conjoint collaborateur », n'est pas éligible
- Avantages fiscaux et sociaux liés au Cesu préfinancé à titre professionnel
  - o Avantages fiscaux
    - Un crédit d'impôt famille égal à 25 % du montant des aides versées sous conditions
    - Une exonération d'IR des sommes versées dans une certaine limite
  - o Avantages sociaux
    - L'aide versée est exonérée des cotisations dues au titre du régime non salarié de la sécurité sociale
- Avantages fiscaux et sociaux lié à l'emploi d'un salarié à domicile à titre personnel
  - o Avantages fiscaux
    - Crédit d'impôt ou réduction d'impôt de 50 % sur le montant restant à la charge de Véronique
  - o Avantages sociaux
    - Véronique (particulier employeur) a choisi d'opter pour un calcul des cotisations sociales de son intervenant à domicile selon le « salaire réel », elle bénéficie donc d'un allègement du taux des cotisations patronales de sécurité sociale correspondant à près de 50 % de ces cotisations

#### Avantages fiscaux et sociaux liés au Cesu préfinancé

	Cesu préfinancé	Comparaison avec un appointement	Economie réalisée
Hypothèse de bénéfice professionnel	50 000 €	50 000 €	
Exonération d'IR	1 500 €	0 €	
Bénéfice imposable après exonération	48 500 €	50 000 €	
<b>Cotisation sociales (taux estimé à 34 %)</b>	12 306 €	12 687 €	<b>381 €</b>
Bénéfice net imposable (BIC réel normal avec CGA)	36 194 €	37 313 €	
IR dû avant réduction ou crédit d'impôt	2 513 €	2 670 €	
Crédit d'impôt famille	375 €	0 €	
<b>IR net dû</b>	<b>2 138 €</b>	<b>2 670 €</b>	<b>532 €</b>
<b>Revenu disponible après impôt</b>	<b>35 556 €</b>	<b>34 643 €</b>	<b>913 €</b>
<b>Montant réel perçu par le travailleur indépendant pour financer son service à domicile</b>	1 500 €	587 €	
<b>Taux d'efficacité (pouvoir d'achat en plus)</b>	<b>61%</b>	<b>39%</b>	

N.B : Cet exemple ne tient pas compte de retraitement fiscaux ou sociaux éventuels

Asdom+ Lannion : 9h-12h 14h-19h tél 02 96 37 57 19 [asdomplus@orange.fr](mailto:asdomplus@orange.fr) site [www.asdomplus.com](http://www.asdomplus.com)



## Cas pratique N°2 : Avocat

### Nathalie est avocate exerçant seule.

Chaque semaine, un salarié d'un organisme agréé services à la personne intervient 2h par semaine à son domicile pour faire le ménage et le repassage.

- Budget annuel : 1 600 € (2h par semaine sur 10 mois)

Son enfant de 4 ans est gardé par une assistante maternelle.

- Budget annuel : 8 000 €

### Synthèse des avantages liés au Cesu préfinancé

Il est supposé par simplification que le résultat fiscal est égal au résultat comptable

#### Des avantages en tant que financeur

	Sans le Cesu préfinancé	Avec le Cesu préfinancé
Bénéfice net imposable	49 000 €	47 170 €
Impôt total avant imputation*	9391 €	8 842 €
Crédit d'impôt famille**	-€	458 €
Impôt à payer	9 391 €	8 384 €
Gain sur l'impôt à payer		1 007 €

Avec le Cesu préfinancé, vous disposez d'un moyen de paiement des services à la personne, financé par votre activité, vous permettant de réaliser des économies d'impôts et d'augmenter votre pouvoir d'achat.

#### Des avantages en tant qu'utilisateur

<b>Budget annuel</b>	<b>9 600</b>	
	€	
<b>Montant réglé en Cesu préfinancé</b>	<b>1 830</b>	Plafond annuel d'exonération de charges
	€	
<b>Solde restant à charge</b>	<b>7 770</b>	(9 600 € - 1 830 €) avant défiscalisation
	€	
<b>Réduction /crédit d'impôt de 50%</b>	<b>3 885</b>	(7 770 € - 50%) figurant sur l'avis d'imposition
	€	

Montant de la dépense personnelle **3885 €** (7 770 € - 3 885 €)

\*calculé à partir du barème 2008

\*\* correspondant à 25% des Cesu achetés



## Cas pratique N°3 : Chef d'EURL

Thierry est plombier.

Il exerce son activité en EURL.

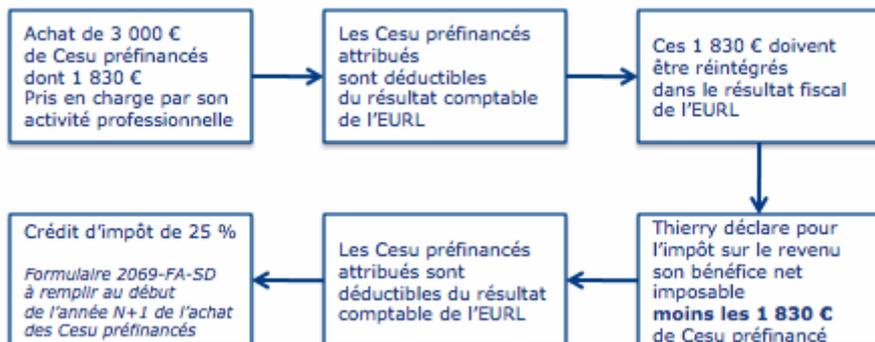
Il touche un revenu de l'EURL.

Il est soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur le bénéfice industriel et commercial.

Il n'a pas de salarié.

Il décide de commander 3 000 € de Cesu préfinancé dont 1830 € pris en charge par son EURL.

Avantages pour Thierry en tant que chef d'entreprise de l'EURL



Les avantages

Une exonération totale des charges (plafond annuel de 1 830 € par bénéficiaire) : Art. L 129-13 de la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005

Crédit d'impôt de 25 %

La seule solution financée par l'entreprise qui permet au(x) chef(s) d'entreprise de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle

Montant total des Cesu préfinancés commandés	3 000 €
Dont pris en charge par l'EURL	1 830 €
Nombre de bénéficiaire(s) dans l'EURL	1
Coût final pour le bénéficiaire	1 170 €
50 % de réduction d'impôt	585 €
Montant restant à la charge du bénéficiaire	585 €

50 % de réduction d'impôt sur les sommes restant à sa charge : Art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts, CGI

La participation de l'EURL sur le Cesu préfinancé n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu  
Pouvoir d'achat supplémentaire



## Cas pratique N°4 : Médecin

Caroline est médecin généraliste, imposée à l'impôt sur le revenu au BNC.  
Sa tranche d'imposition maximum est de 40 %.

Synthèse des avantages liés au Cesu préfinancé

Honoraires perçus	200 000
Frais	80 000
Résultat fiscal	120 000

Caroline décide de s'octroyer du Cesu préfinancé à hauteur de 100 % pour un montant maximum de 1 830 €.

Son BNC sera :  $120\,000 - 1\,830 = 118\,170$  €

Son impôt sur le revenu brut au taux marginal de  $118\,170 \text{ €} \times 40\% = 47\,268$  € soit une économie d'impôt de 732 €

Elle bénéficie au titre de l'entreprise individuelle d'un Crédit d'Impôt Famille de 25 % des sommes cofinancées soit  $1\,830 \times 25\% = 457,50$  €

Elle dispose ainsi d'un pouvoir d'achat de prestations « services à la personne » de 1 830 € qui ne lui aura coûté que 640,50 € ( $1\,830 - 732 - 457,50$ )

### Option avec salarié

Si Caroline emploie une assistante, elle devra obligatoirement lui proposer de bénéficier de l'attribution de Cesu préfinancés.

Si sa salariée accepte, Caroline pourra donc lui donner un pouvoir d'achat (de services à la personne) de 1 830 € pour un coût de 640,50 €, en tant qu'employeur financeur.

### Faites une demande d'information

Bénéficiez du Cesu tout de suite !



Le secteur des services à la personne

**DU POUVOIR  
D'ACHAT  
TOUT DE SUITE :**



**c'est possible avec le Cesu préfinancé !**

Commerçants, artisans, professions libérales... les travailleurs indépendants non employeurs peuvent désormais bénéficier des nombreux avantages fiscaux liés au Chèque emploi service universel (CESU) préfinancé : zéro fiscalité, zéro charges sociales, 25 % de crédit d'impôt...

Pour leur faire savoir, l'Agence nationale des services à la personne a lancé au mois de novembre dernier une opération de communication d'envergure en partenariat avec les émetteurs de Cesu.

Cette campagne de communication a été menée auprès des professionnels concernés via un dispositif presse et web. L'ANSP a également souhaité informer personnellement les experts-comptables, chargés d'assurer le relais auprès de leurs clients.

Les travailleurs indépendants ont donc pu découvrir les avantages liés au Cesu préfinancé dans leurs titres de presse professionnelle habituels. Au total, 15 titres de presse spécialisée du secteur médical, juridique, de l'artisanat et du commerce, ont diffusé trois publiereportages ciblés.

Par ailleurs, près de 330 000 travailleurs exerçant en libéral ont reçu un e-mail les invitant à se rendre sur le site internet de l'ANSP pour y découvrir informations détaillées et cas pratiques. Ils ont aussi la possibilité de remplir en ligne une demande de contact avec les émetteurs de Cesu afin d'obtenir une information personnalisée.

Quant aux 14 000 experts-comptables français, ils ont reçu un courrier personnalisé accompagné d'un dépliant didactique exposant les avantages du Cesu préfinancé. En mobilisant les experts-comptables, l'ANSP sensibilise un public averti et capable de relayer l'information auprès de ses clients.

Parce qu'ils travaillent beaucoup, les indépendants sont particulièrement concernés par les services à la personne et représentent un vrai potentiel pour le secteur. La France compte aujourd'hui 589 000 professionnels exerçant en libéral, 1 500 000 commerçants et artisans.



30 octobre 2008 1<sup>ère</sup> info source ANSP :

### **Nouveaux avantages fiscaux pour les travailleurs indépendants non employeurs**

Les travailleurs indépendants non employeurs ont désormais accès à tous les avantages liés aux services à la personne. Lancé en mars 2006, le Cesu préfinancé jusqu'alors réservé aux entreprises avec salariés est désormais accessible à l'ensemble des chefs d'entreprise et mandataires sociaux de sociétés ou d'entreprises qui n'emploient pas de salarié, à savoir les travailleurs indépendants.

*« Le Chèque emploi service universel préfinancé est un véritable levier de pouvoir d'achat. Les 12 300 entreprises qui en font bénéficier leurs salariés depuis son lancement l'ont compris. Je me réjouis que dorénavant tous les travailleurs indépendants, toutes les structures, avec ou sans salariés, puissent y avoir accès. De plus, nous touchons là une catégorie de personnes qui travaille beaucoup et les services à la personne représentent un outil pour simplifier leur vie au quotidien »* a déclaré Laurent Hénart, président de l'Agence nationale des services à la personne.

Le Cesu préfinancé est un moyen de financement simple et moderne permettant de payer toutes les prestations de services à la personne. Il est distribué par 6 émetteurs (Accor Services, Chèque Domicile, Domiserve, La Banque postale, Natixis Intertitres, Sodexo Chèques et cartes de services). Il était jusqu'à présent réservé aux chefs d'entreprises, aux mandataires sociaux et à leurs salariés, à condition que le Cesu soit alloué à l'ensemble de ces bénéficiaires selon les mêmes règles d'attribution.

Désormais, les travailleurs indépendants non employeurs peuvent également s'attribuer jusqu'à 1 830 euros par an de financement de services à la personne, sans autre condition. Le financement du Cesu préfinancé donne lieu à des avantages fiscaux et sociaux dont les modalités dépendent du régime d'imposition du travailleur indépendant : crédit d'impôt famille de 25%, exonération des charges patronales et salariales, et selon les cas, préfinancement déductible sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les sociétés ou exonération d'impôt sur le revenu ne pouvant conduire à un déficit.

